

# Unité

Conseil central  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Janvier 2007 - Volume 21, numéro 1

[www.cmm-csn.qc.ca](http://www.cmm-csn.qc.ca)

Campagne de sauvegarde de la  
charcuterie Bens - page 4

Assemblées publiques  
de janvier et février - page 7



Le 15 décembre 2005

## **Imposition de la loi 142**

Un an plus tard le décret est toujours inacceptable

# Coup d'œil sur l'assemblée générale

## 6 décembre - Journée contre la violence faite aux femmes

L'assemblée générale du 6 décembre s'est ouverte par une déclaration du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) à l'occasion de la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. « En ce 7e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique, les Québécoises et les Québécois de tous les milieux demandent aux deux gouvernements un réel engagement pour que cesse la violence envers les femmes. Nous demandons au gouvernement du Québec qu'il finance une vaste campagne d'éducation sur la violence faite aux femmes étalée sur dix ans. Nous interpellons aussi le gouvernement du Canada afin qu'il maintienne le registre des armes à feu », a fait valoir la vice-présidente, responsable de la condition féminine, Véronique De Sève.



Les délégués ont par la suite manifesté leur solidarité envers trois syndicats en conflit : le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la charcuterie Bens qui a officiellement lancé une campagne de sauvegarde du restaurant centenaire Bens, la plus vieille institution de ce genre à Montréal, afin de maintenir leurs emplois; le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Lasalle qui lutte pour la réintégration de leur président suite à un congédiement injustifié et pour le renouvellement de leur convention collective; et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Pro-

duits moulurés Précision de la région de Lotbinière, affilié à la FTPE, qui, suite à un lock-out, a déclenché une grève illimitée le 25 septembre dernier.

À quelques jours de l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale et devant l'éventualité que le gouvernement Charest adopte sous le bâillon le projet de loi 33 en réponse au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli, le conseil central a invité Mme Marie-Claude Prémont, vice-présidente aux études supérieures et professeure à la Faculté de droit de l'Université McGill, à venir commenter le projet de loi. La proposition adoptée par des délégués ainsi qu'un résumé du mémoire de la Coalition Solidarité Santé sont publiés à la page 11 de la présente édition du journal Unité.

Les États financiers au 30 juin 2006 et le rapport du comité de surveillance ont été adoptés à l'unanimité. En point d'information, le comité exécutif a invité les délégués à faire la promotion de l'Action bâillon, organisée le 14 décembre par la Coalition J'ai jamais voté pour ça! devant les bureaux du premier ministre Jean Charest à Montréal. Pour marquer la fin de l'année, l'assemblée a été suivie d'un verre de l'amitié.

### Solidarité avec les travailleuses et travailleurs en lutte

En cette fin d'année 2006, il est encore temps de venir en aide aux syndicats en conflit.

Grâce à votre générosité, les travailleuses et travailleurs congédiés pour activités syndicales, en grève ou en lock-out pourront célébrer la période des fêtes avec leur famille dans la dignité.

Faites vos dons de solidarité par intercaisse à la Caisse d'économie solidaire Desjardins au compte Solidarité Paniers de Noël (transit 81592276, folio 561862)

Merci de votre appui!

### À l'agenda

#### Janvier

- 8, 9 et 10, formation exécutif syndical I
- 10, assemblée générale
- 11 et 12, formation introduction à la santé-sécurité et à la protection de l'environnement
- 16, formation comité de surveillance
- 24, 25, formation condition féminine
- 29 formation trésorerie

Note : Seules les sessions où des places sont disponibles sont indiquées ici.

## Éditorial



## Une meilleure protection sociale

Le temps des fêtes est une occasion privilégiée de venir en aide aux plus démunis de notre société. Dans un esprit de solidarité et de partage, ce geste est plus que louable.

Cette période de frénésie, d'abondance et de surconsommation de biens ne doit pas nous empêcher de réfléchir au sort des milliers de personnes à faible revenu qui ne comptent que sur l'aide sociale ou l'assurance-emploi pour survivre.

Le succès remporté par les grandes manifestations publiques de générosité, telles les guignolées et les collectes de paniers de Noël, ne peut soustraire nos gouvernements de leurs responsabilités d'offrir une protection sociale aux travailleuses et travailleurs pauvres et aux personnes sans emploi.

Revendiquer que l'État reconnaisse pleinement les droits économiques de l'ensemble des Québécoises et Québécois devrait être notre plus grande résolution pour l'année 2007 car, si l'on tient compte des récentes données de la Ligue des droits et libertés, 17 % de la population québécoise vivrait sous le seuil de la pauvreté.

Quant à l'Association canadienne des banques alimentaires, elle évalue que le taux de fréquentation des banques alimentaires a plus que doublé, passant de 378 000 en mars 1989 à 753 458 en mars 2006, malgré une légère diminution de 8,5 % en 2005. Elle indique également que 53,5 % des personnes vivant de l'aide sociale comptent sur les banques alimentaires pour boucler leurs budgets et que les travailleuses et travailleurs à petits salaires arrivent au deuxième rang parmi ceux et celles qui fréquentent les banques alimentaires canadiennes.

### Salaire minimum, pauvreté et emploi

Au Québec, le seuil de faible revenu est de 16 000 \$ après impôt et le travail à temps plein au salaire minimum ne produit qu'un revenu annuel de 15 808 \$ avant impôt.

Dans le but de poursuivre sa réflexion sur la politique du salaire minimum, l'organisme Au bas de l'échelle vient de publier un document fort intéressant intitulé *Le salaire minimum*, la



pauvreté et l'emploi. Il s'agit d'une synthèse fort appréciable d'arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum.

Alors que le salaire minimum se situe à 7,75 \$ l'heure au Québec, l'organisme Au bas de l'échelle revendique qu'il soit rehaussé à 10,22 \$ l'heure. Ce réajustement vient rétablir le salaire moyen de la travailleuse ou du travailleur à petit salaire au seuil de la pauvreté défini Statistique Canada.

Il est surprenant de constater qu'en 2005, « une personne rémunérée au salaire minimum qui travaille régulièrement à temps plein, par exemple 35 heures par semaine, pendant 52 semaines, gagne un salaire brut qui n'équivaut qu'à 67 % du seuil de faible revenu avant impôt. Même en travaillant 40 heures par semaine, pendant toute l'année, cette personne gagne un salaire qui ne représente que 76% du seuil de revenu avant impôt ». Il est important de souligner que les personnes travaillant au salaire minimum ne travaillent en moyenne que 25 heures par semaine.

### Pour une pleine reconnaissance des droits économiques

Devant l'acharnement des gouvernements à vouloir maintenir les personnes démunies dans la pauvreté, nous devons unir nos forces et mettre en commun nos actions sectorielles pour lutter contre l'appauvrissement des Québécoises et des Québécois. Comme l'indique l'organisme Au Bas de l'échelle, « toute stratégie cohérente de lutte contre ce fléau ne peut faire abstraction de la politique du salaire minimum ».

La Ligue des droits et liberté mentionne, avec raison, que le Québec s'est engagé à respecter le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui défend le droit à un niveau de vie suffisant. Le gouvernement québécois a donc l'obligation de respecter, de protéger, de promouvoir et de mettre en œuvre les conditions pour reconnaître pleinement ce droit. À nous de lui faire entendre raison.

René Charest  
Secrétaire général du CCMM

L'organe officiel du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est publié à 3000 exemplaires P.P. 40064900 ISSN 1718-1178  
Responsable René Charest  
Coordination et rédaction Diane Lapointe

Unité

Mise en page et infographie Linda Rodrigue  
Photographies Clément Allard François Forget Linda Rodrigue  
Impression Imprimerie CSN  
1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5  
http://www.cmm-csn.qc.ca  
Pour abonnement: linda.rodrigue@csn.qc.ca  
Téléphone : 514-598-2021  
Télécopieur : 514-598-2020

## Campagne de sauvegarde de la charcuterie Bens

Située à l'angle des rues Metcalfe et de Maisonneuve, la charcuterie Bens, réputée pour ses fameux smoked meat, est la plus vieille institution de ce genre à Montréal. Fondé en 1908, ce restaurant de grande réputation aurait célébré son centenaire dans moins de deux ans. Malheureusement, après ses 98 ans d'activité, son avenir est aujourd'hui incertain.



Le 6 décembre, en plein centre-ville de Montréal, les travailleuses et travailleurs de la charcuterie Bens ont servi, à l'heure du dîner, des centaines de smoked meat aux personnes venues les appuyer dans leur lutte pour la sauvegarde de leurs emplois et de l'institution presque centenaire pour laquelle ils se sont investis depuis tant d'années. Après plus de quatre mois de grève, ils font appel à la population pour signer la pétition exigeant de leur employeur qu'ils négocient de bonne foi et permettent à la clientèle d'avoir de nouveau accès au restaurant.

Excédés par des conditions de travail dangereuses et dégradantes, les 22 cuisiniers, caissières et serveurs du restaurant Bens, qui ont pour certains plus de 50 ans d'ancienneté, ont déclenché la grève le 20 juillet afin de freiner la détérioration progressive du restaurant. Depuis des années, les propriétaires de Bens refusent d'investir dans le renouvellement des équipements de l'entreprise. De surcroît, ces mêmes propriétaires ne montrent aucun intérêt à négocier avec leurs employés qui ont su maintenir, après tant d'années, la réputation de ce restaurant centenaire.

Les travailleuses et travailleurs de Bens tiennent à leurs emplois et veulent sauvegarder cette véritable institution montréalaise.

Nous vous invitons à les appuyer en signant la pétition en ligne à l'adresse [www.bensonstrike.zoomshare.com](http://www.bensonstrike.zoomshare.com)

## Manifestation des éducatrices des CPE

L'Association patronale des Centres de la petite enfance a eu toute une surprise le 29 novembre au matin.

Déguisées en petits rennes au nez rouge, les éducatrices des 25 centres de la petite enfance de Montréal et de Laval se sont présentées dans les bureaux de l'APCPE pour demander la compréhension et l'appui du Père Noël.

Par cette visite symbolique, elles voulaient exprimer leur opposition à la volonté de l'APCPE d'introduire dans leur convention collective le titre d'emploi d'aide-éducatrice, fonction qui ne requiert aucune

formation particulière, pour remplir certaines tâches importantes dévolues présentement aux éducatrices spécialisées.

« Perdre le contact avec un enfant dans la journée, c'est perdre le contrôle dans nos interventions, semer le doute dans nos esprits et compartimenter notre travail. Le travail d'éducatrice est un tout. Tenter de le fragmenter, c'est réduire la qualité des services auprès des enfants et des parents, dévaloriser et démotiver l'ensemble du personnel », a déclaré la porte-parole des CPE de Montréal et Laval, Véronique Lapierre.



## NOTRE SYNDICAT ET LA CSN TOUJOURS DEBOUT!

Le 15 décembre 2005

### LE GOUVERNEMENT CHAREST A IMPOSÉ NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

- bafouant notre droit à la négociation jusqu'en 2010;
- gelant nos salaires pendant deux ans, ce qui a causé une perte de notre pouvoir d'achat de plus de 4 %;
- nous imposant 2 % pour chacune des autres années, ce qui, au total, « augmente » nos salaires de 8 % sur près de 7 ans;
- creusant l'écart entre nos salaires et ceux de l'ensemble des travailleuses et travailleurs québécois;
- nous interdisant la grève et toute autre forme de protestation qui aurait pour effet de ralentir ou de diminuer nos prestations de travail;
- fragilisant davantage les services publics.

Un an plus tard

### LE DÉCRET EST TOUJOURS INACCEPTABLE!

La loi 142, adoptée sous le bâillon en décembre 2005, demeure une injustice grave qu'il faut dénoncer et combattre. Nous devons continuer la lutte pour retrouver notre droit à la négociation.

**C'EST UNE QUESTION DE RESPECT DE NOTRE TRAVAIL ET DE NOTRE SYNDICAT  
C'EST UNE QUESTION DE DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS**



Un bien triste anniversaire!

Les 14 et 15 décembre, des centaines de manifestantes et manifestants provenant des organisations syndicales se sont rassemblés devant les bureaux du premier ministre Charest à Montréal et le Parlement à Québec pour souligner le triste anniversaire de l'adoption, sous le bâillon, de la loi 142 qui a mis fin abruptement aux négociations dans le secteur public et qui a décrété jusqu'en 2010 les conditions de travail des 425 000 salarié-es de l'État.

## Pour la CSN, les chiffres de l'ISQ prouvent l'effet désastreux du décret

Le rapport de l'Institut de la statistique du Québec, rendu public le 30 novembre, est particulièrement éloquent quant au retard salarial des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Les syndiqué-es des cégeps, des commissions scolaires, de la santé, des services sociaux et de la fonction publique gagnent un salaire de 15,2 % moins élevé que l'ensemble des salarié-es québécois. Si l'on compare la rémunération globale, ce qui inclut principalement les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail, encore là, ils accusent un retard qui est de 12 %.

L'an passé, à pareille date, les six principales organisations syndicales qui représentent 425 000 employé-es de l'État, dont la CSN, lançaient un appel solennel à ce gouvernement de négocier de bonne foi. Le 15 décembre, le gouvernement décrétait les conditions de travail et imposait un gel salarial pour 2004 et 2005.

Les résultats de l'enquête menée par l'ISQ montrent les effets dévastateurs d'une telle politique. On observe une tendance extrêmement inquiétante pour les services publics : l'écart de rémunération s'est creusé de 7,5 points de pourcentage en cinq ans! En 2001,

les employé-es de l'État gagnaient 7,7 % de moins que tous les autres secteurs qui font partie de l'étude. En 2006, c'est maintenant 15,2 % de moins! Aucun groupe socioprofessionnel n'est épargné. Par exemple, les employé-es de bureau du secteur public reçoivent un salaire 22 % moins élevé que leurs consoeurs et confrères du secteur privé. Quant au salaire des ouvriers, il est 47,6 % plus bas dans le secteur public que dans le secteur privé. Tous les autres, professionnels, techniciens, employés de service, subissent des retards tout aussi inadmissibles.

(Source : information secteur public CSN)

**Le 23 novembre 2006**

Devant une assistance de 100 personnes, composée majoritairement d'enseignantes et d'enseignants des niveaux collégial et universitaire, les conférenciers invités à l'assemblée publique sur l'éducation, tenue le 23 novembre, Ronald Cameron, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Pierre St-Germain, président de l'Alliance des professeurs de Montréal et Jonathan Plamondon, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), ont dénoncé le fait que, depuis le début des années 1980, les deux gouvernements qui se sont succédé ont favorisé une approche néolibérale qui a mené à la détérioration du système d'éducation au Québec.

Ils ont fait état des grands enjeux actuels du secteur de l'éducation, entre autres, la marchandisation de l'éducation dans un contexte de la mondialisation, les droits de scolarité, le sous-financement des institutions, la réforme scolaire et les conditions de travail des enseignantes et enseignants.

« En éducation, l'égalité des chances doit être au cœur de nos préoccupations. Dans une région comme Montréal, où le tiers des élèves vivent sous le seuil de la pauvreté, l'accès au savoir est ardu, voire impossible. Malheureusement, l'avenir de ces jeunes dépend de leur condition sociale. La réforme de l'éducation offre peu de ser-

vices aux enfants en difficulté et de ce fait, encourage l'exode des élèves performants vers les écoles privées. Dans un tel contexte, les enseignantes et enseignants doivent assumer de nouveaux rôles d'entraide pour lesquels ils ne sont pas formés. Il n'est pas surprenant qu'un enseignant sur cinq décroche après cinq ans », a affirmé Pierre St-Germain.



Pour Jonathan Plamondon, l'accessibilité à l'éducation est devenue un problème majeur pour les jeunes. Malgré leur gel en 1996, les frais de scolarité ne cessent d'augmenter au Québec. En 1990, l'étudiant moyen inscrit au baccalauréat payait 904 \$ en frais de scolarité comparativement à 1 890 \$ pour cette année, sans compter l'augmentation des frais afférents. Au niveau universitaire, les statistiques ne sont guère encourageantes : 51 % des étudiantes et étudiants adultes vivent sous le seuil de la pauvreté et ne doivent compter que sur leurs propres moyens pour financer leurs études, les subventions étant davantage accordées à ceux et celles qui se dirigent vers des domaines de pointe.

« L'enseignement supérieur subit actuellement d'énormes perturbations », a déclaré pour sa part Ronald Cameron, président de la

FNEEQ-CSN. « Le gouvernement Charest ne cesse de remettre en question le réseau collégial depuis son accession au pouvoir. De plus, l'éducation publique subit de virulentes attaques de la part des partisans de la privatisation et de la déréglementation qui souhaitent que nos institutions d'enseignement soient soumises aux règles de la concurrence internationale. Depuis 1994, l'adoption de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) a donné libre cours à la marchandisation de l'éducation car elle s'applique à tous les pouvoirs publics d'un État, ce qui a pour conséquence de lever les obstacles à la libéralisation des services d'éducation. Cette réglementation génère une mise en concurrence des établissements d'enseignement supérieur entre eux qui souffrent déjà d'un problème majeur de sous-financement ».

Parlant de la loi 142, il a ajouté que « cette loi a mis en place tout un système pour empêcher toute possibilité d'agir. On doit démontrer maintenant qu'on ne peut museler les travailleuses et les travailleurs dans le secteur public et qu'il ne faut pas attendre en 2010 pour agir. Il faut redonner confiance à l'action syndicale, au personnel enseignant ainsi qu'aux étudiants.

Au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain de juin 2007, ce sera à nous de décider ce que nous voulons faire pour contrer l'utilisation des briseurs de grève durant un conflit de travail.

## **Campagne d'éducation politique dans les cégeps**

Amorcée dans les cégeps en octobre dernier par les trois fédérations de syndicats d'enseignantes et d'enseignants avec l'appui des organisations étudiantes du collégial, la campagne de sensibilisation politique *Débattre des idées, se forger une opinion* se poursuit.

Elle vise à permettre aux 100 000 étudiantes et étudiants du réseau collégial de débattre des enjeux majeurs qui concernent l'avenir de notre société, entre autres, l'état des finances publiques, la fiscalité, la dette, le vieillisse-

ment de la population, les droits de scolarité, la marchandisation de l'éducation et le recul démocratique en lien avec la loi 142.

Largement distribuée dans les cégeps, la brochure *Demain vous appartient – Parlons politique!* sert de déclencheur à toute une série d'activités organisées dans la majorité des cégeps du Québec.



## **PARTICIPEZ AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE MONTRÉAL**

**Venez faire entendre votre voix  
C'est important!**

**25 janvier 2007**

### **Pour des emplois de qualité par des lois du travail efficaces**

Droit et accès à la syndicalisation  
Normes du travail  
Assurance-emploi  
Santé et sécurité au travail

**Conférenciers : les membres du comité exécutif de la CSN**

Centre St-Pierre  
1205, de la Visitation  
Montréal  
À 19 h

**13 février 2007**

### **Agir ensemble pour le Québec**

Pour un développement soutenu pour le Québec et ses régions  
Pour des emplois de qualité encadrés par des lois du travail efficaces  
Pour la protection de l'environnement et le développement durable  
Pour des services publics et des programmes sociaux qui favorisent une plus grande justice sociale  
Pour des finances publiques saines et une fiscalité équitable

**Conférenciers : les membres du comité exécutif de la CSN**

Au Lion D'or  
1676, rue Ontario Est  
Montréal  
À 19 h

## Une première à la CSN-Construction Une travailleuse fait son entrée au comité exécutif

Fait historique, les délégué-es de la CSN-Construction, réunis en congrès à la mi-novembre dernier, ont choisi une travailleuse pour les représenter au poste de secrétaire générale de la fédération. Opératrice de machinerie lourde de la région de Montréal, Lucie Teixeira a été élue par acclamation en reconnaissance de son travail militant pour la défense des droits des travailleuses de ce secteur à prédominance mas-



culine. En plus de cumuler les fonctions de secrétaire générale, elle sera la première responsable nationale des dossiers de la condition féminine, un fait sans précédent à la CSN-Construction.

Lors des instances de la fédération, elle présentera des dossiers importants touchant les droits des 1 400 travailleuses de ce secteur, notamment le celui de la conciliation famille-travail.

## Fermeture de 12 bureaux sur 16 de Condition féminine Canada

Le 10 décembre, Journée internationale des droits de la personne et 25<sup>e</sup> anniversaire de la ratification par le Canada de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, environ 800 femmes se sont rassemblées devant l'édifice de la Cour suprême à Ottawa pour dénoncer la décision prise en septembre dernier par le gouvernement Harper d'amputer le budget de Condition féminine Canada de 43 %, soit de 5 millions \$.

Cette mesure qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2007 signifie la fermeture de 12 des 16 bureaux régionaux de Condition féminine Canada répartis à travers le Canada.



Ce grand rassemblement a été organisé par une coalition de femmes militantes et syndiquées du Canada, dont fait partie la CSN et la Fédération des femmes du Québec, pour réclamer du gouvernement qu'il restaure le financement de Condition féminine Canada et des

programmes d'aide aux femmes, particulièrement celui qui permet aux femmes de financer les poursuites visant à défendre leurs droits à l'égalité. Plusieurs députées de l'opposition ont leur donné appui.



Le 29 novembre dernier, la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, Beverley Oda, a annoncé la fermeture de douze bureaux de Condition féminine Canada à travers le pays contredisant ainsi une déclaration électorale du premier ministre Harper où il s'engageait à respecter et à promouvoir les droits humains des femmes au Canada.

Selon la ministre, ces bureaux offraient trop de soutien aux groupes qui font pression pour la promotion



des droits des femmes et pas assez de services directs aux femmes.

Cette déclaration a fait bondir les groupes de femmes qui n'ont pas manqué de souligner, qu'avec l'élimination de plus de la moitié des employées, l'accès local qu'auront les femmes aux ressources vitales sera grandement diminué.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2007, Terre-Neuve et le Labrador, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique n'auront plus de bureaux de Condition féminine Canada. L'Ontario perdra ses quatre bureaux à l'extérieur d'Ottawa tandis que le Québec sera privé d'un de ses deux bureaux actuels. La ministre Beverley Oda a choisi de transférer les activités de ces bureaux fermés vers le bureau d'Ottawa.

Pour appuyer la Campagne pancanadienne d'action contre les coupures et décisions du gouvernement Harper, consultez le site [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca)

## Les Présidentielles 2007 en France Ségolène Royal ralliera-t-elle la gauche?

Grande première au sein du Parti socialiste français. Le parti a élu une femme, Ségolène Royal, pour être leur candidate aux prochaines élections présidentielles. Les deux tours de scrutin auront lieu les 22 avril et 5 mai 2007.

Ancienne ministre de l'Environnement, Ségolène Royal a obtenu un peu plus de 60% des suffrages des 180 558 militants socialistes votants. Dominique Strauss-Khan a terminé au second rang, avec 21% des voix, suivi de l'ancien premier ministre Laurent Fabius, avec 19%.

Pour la première fois de l'histoire, une femme semble être aux portes de l'Élysée. En effet, de nombreux sondages placent la candidate socialiste favorite pour remporter la présidence au second tour devant Nicolas Sarkozy, candidat de la droite. Ce dernier a officiellement annoncé ses intentions le 29 novembre dernier. Son parti, l'Union pour un mouvement populaire (UMP), devrait entériner sa candidature en janvier prochain.

Le défi est grand pour Ségolène Royal. Ses positions sur l'immigration et la sécurité, qui se rapprochent significativement de la droite, déplaisent à plusieurs. Sa première priorité sera de rallier les forces de la gauche française, largement divisée depuis les années de la gauche plurielle du gouvernement Mitterrand – le Parti communiste français (PCF) était alors en alliance avec le gouvernement du PS. Depuis, de nombreux candidats de la gauche radicale font cavaliers seuls. Les appuis considérables recueillis par les Olivier Besancenot (Ligue communiste révolutionnaire, LCR) et Arlette Laguiller (Lutte ouvrière, LO) lors des présidentielles de 2001 avait forcé l'élimination de Lionel Jospin dès le premier tour de scrutin. Le résultat avait été catastrophique : c'est à Jean-Marie Le Pen, candidat du Front national (d'extrême-droite), que revenait d'affronter Jacques Chirac au second tour. Ce dernier avait facilement remporté la présidence.

Les dynamiques seront fort différentes cette année. Jacques Chirac, à moins d'un revirement aussi spectaculaire qu'inattendu, ne sera pas des présidentielles 2007. C'est Nicolas Sarkozy qui, selon toute attente, sera le candidat favori de la droite. La ligne dure de Sarkozy, notamment en matière de sécurité intérieure et de contrôle de l'immigration, en effraie plusieurs. C'est lui qui, lors des « émeutes des banlieues » de 2005, avaient qualifié de « racaille » une partie des jeunes issus de l'immigration.

### « Prendre le maquis »

De passage à Paris en 2003, un camarade syndicaliste français, sympathisant de la gauche radicale, m'avait confié que « le jour où Sarkozy prend le pouvoir, je prends le maquis! ». Son sérieux m'avait déconcerté.

Contacté trois ans plus tard, le militant craint toujours l'élection de Sarkozy : « un vrai libéral sur le plan économique, un dur sur le plan sécuritaire, et un vrai atlantiste pro-américain sur le plan international, à la différence de Chirac ou de Villepin, par exemple. Bref, tous les défauts! », me confiait-il

récemment. La menace d'une présidence Sarkozy a créé, selon ses dires, un véritable mouvement « Tous sauf Sarkozy ».



Néanmoins, la « ligne social libérale matinée de populisme, notamment sur les questions sécuritaires » de Ségolène Royal et sa « construction politique en rupture même avec la tradition sociale-démocrate, plus proche d'un parti démocrate à l'américaine élargit l'espace potentiel d'une candidature unique de la gauche radicale », indique l'ami militant.

Le hic, c'est que la gauche radicale ne parvient toujours

pas à proposer cette candidature unique. José Bové annonçait le 23 novembre dernier qu'il se retirait de la course. Les pressions de la Ligue communiste révolutionnaire pour imposer la candidature d'Olivier Besancenot et les tractations du Parti communiste français pour forcer celle de Marie-George Buffet expliqueraient le retrait du militant altermondialiste, connu pour ses campagnes contre les OGM et la malbouffe en France.

Pour mon ami militant, une candidature unique de la gauche radicale est toujours essentielle afin de forcer un repositionnement des politiques de Ségolène Royal vers la gauche. Mais la menace d'une présidence Sarkozy contraindrait néanmoins cette gauche radicale à voter pour la candidate du Parti socialiste au second tour.

François L'Écuyer

Responsable du comité Solidarité internationale

### Solidarité avec la Palestine

L'an passé fut l'année la plus dure à laquelle le peuple palestinien ait dû faire face : un blocus économique et financier imposé par Israël et ses alliés occidentaux, dont le Canada, la poursuite de l'érection du mur de l'apartheid qui a apporté son lot de misère en particulier aux agriculteurs palestiniens, les incursions militaires permanentes en Cisjordanie et à Gaza, les tueries et la destruction de propriétés et de l'infrastructure qui s'en sont ensuivies...

Pour poursuivre et développer auprès des Palestiniens des projets de développement durable dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, l'Aide médicale pour la Palestine a besoin de votre soutien. Cette année comme dans le passé, elle compte sur votre générosité. Faites parvenir vos dons au 5722, rue Saint-André, Montréal H2S 2K1 ou téléphonez au (514) 843-7875.

## Projet de loi 33 Arrêtons le train de la privatisation!

**A** quelques jours de l'ajournement des travaux de la Commission des affaires sociales, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a invité, à l'assemblée générale du 6 décembre, la vice-doyenne aux études supérieures et professeure à la Faculté de droit de l'Université McGill, Marie-Claude Prémont, à venir commenter le projet de loi 33 que le ministre Philippe Couillard a déposé en juin à l'Assemblée nationale en réponse au jugement Chaoulli. Compte tenu des enjeux importants de ce projet de loi pour l'avenir du système de santé du Québec, nous publions la proposition adoptée par les délégué-es du CCMM-CSN ainsi qu'un résumé de la position que la Coalition Solidarité Santé a présentée à la Commission des affaires sociales.

Proposition adoptée à l'assemblée générale du CCMM-CSN du 6 décembre 2007

*Attendu que le projet de loi 33 permettant le recours à l'assurance privée n'est pas une solution pour réduire les listes d'attente;*

*Attendu que le gouvernement du Québec se réserve le droit d'ajouter par voie réglementaire d'autres catégories que celles incluses dans le projet de loi 33 (les hanches, genoux cataractes);*

*Attendu que le gouvernement du Québec pourrait établir avec les autres acteurs du réseau des mécanismes garantissant l'offre publique de soins dans des délais médicalement acceptables et reconnus, tout en préservant le caractère public, universel et accessible du système de santé;*

*Attendu que l'apparition des cliniques médicales privées constitue une brèche dans le modèle québécois que nous devons protéger;*

*Attendu que la Coalition Solidarité Santé privilégie plutôt le développement des cliniques ambulatoires publiques rattachées à une administration hospitalière et ayant la responsabilité de certaines chirurgies;*

*Il est proposé :*

*Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) réclame du gouvernement du Québec de retirer le projet de loi 33 et de soumettre à la consultation publique un plan de gestion ministériel des listes d'attente propre à garantir les soins dans un délai raisonnable.*

*Que l'assemblée générale du conseil central participe aux actions et activités de la Coalition Solidarité Santé dans sa lutte contre un système de santé à deux vitesses dans le cadre du débat public sur le projet de loi 33.*

### Position de la Coalition Solidarité Santé

Ce projet de loi 33 ne règle pas la question de la réduction des listes d'attente. Son seul but est d'élargir le champ commercial des assureurs et d'encourager la création de centres médicaux spécialisés de propriété privée.

Dans le contexte de la pénurie actuelle de ressources, multiplier les lieux de pratique médicale est une mauvaise solution. La formation des cliniques spécialisées sous gestion privée aura pour effet de dédoubler des infrastructures très coûteuses, de drainer vers le secteur privé des ressources humaines déjà rares dans le secteur public, sans compter les nombreuses complexités de gestion et lourdes bureaucratiques que



ce projet entraînera. La Coalition Solidarité Santé est plutôt d'avis que la voie de solution réside dans le développement de cliniques ambulatoires publiques.

Selon la coalition, le gouvernement doit donner suite autrement au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli. La Cour suprême a dit clairement qu'en l'absence de délais déraisonnables en chirurgie, la prohibition de l'assurance privée duplicative se justifiait. C'est donc à la diminution des

listes d'attente qu'il faut s'attaquer et non à chercher à satisfaire l'appétit de milieux d'affaires qui visent à profiter de la manne gouvernementale.

L'assurance privée n'est pas la solution pour éliminer les listes d'attente. Plusieurs croient que le fait de recourir au secteur privé allégera les listes d'attente dans le secteur public. Au contraire, elle risque d'encourager la fourniture de services médicaux au seul bénéfice des mieux nantis qui éviteront ainsi l'attente dans le secteur public, à même les ressources drainées du secteur public au privé. De plus, le ministre pourrait élargir l'assurance privée à d'autres services ou chirurgies par simple voie réglementaire.

Le regroupement croit que le gouvernement, pour répondre au jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Chaoulli, peut réduire les délais déraisonnables dans le système de santé en améliorant la gestion et la coordination des listes d'attente, en optimisant l'utilisation des équipements du réseau public actuellement sous-utilisés et surtout en investissant aux bons endroits là où les besoins sont les plus grands.

Pour les organisations syndicales et communautaires, membres de la coalition, la meilleure stratégie gouvernementale, afin de répondre aux besoins de la population et du même coup au jugement de la Cour suprême, consisterait à prendre des engagements crédibles en vue de diminuer les listes d'attente dans le secteur public. La Coalition solidarité Santé et ses cinquante organisations membres exigent donc que le gouvernement du Québec retire le projet de loi 33 et soumette plutôt à la consultation publique un plan de gestion ministériel des listes d'attente.



### Campagne en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable

\*\*\*\*\*

**Pour la période des fêtes, pourquoi ne pas offrir des cadeaux qui font la différence?**

**Soyez de bons consommateurs  
Conciliez frénésie de consommation et conscience citoyenne**



À quelques jours de Noël et du Jour de l'An, évitez la frénésie des magasins pour l'achat de vos cadeaux de dernière minute. Offrez des cadeaux originaux qui surprendront et feront toute la différence. En voici quelques-uns :

- **Un coup de main** : une soirée de gardiennage, une aide pour repeindre une pièce ou pour cuisiner un repas
- **Un bon moment** : une soirée à la patinoire du quartier ou au théâtre
- **Un panier-cadeau de produits certifiés équitables** : thé, chocolat, café, épices, riz...
- **Une jolie tasse ou assiette pour le bureau**
- **Une trouvaille** de l'un des 34 écomusées québécois
- **Le grand air** : une passe annuelle dans un parc du Québec
- **Des produits de l'économie sociale, d'artisans du Québec ou fabriqués à la maison**
- **Un beau sac de toile**, idéal pour les courses
- **Des thermostats électroniques**, de préférence programmables pour l'économie d'énergie
- **Un chauffe-moteur avec minuterie**

**Pour acheter des cadeaux équitables et connaître les points de vente près de chez vous, consultez les sites des organismes suivants sur Internet :**

**Équita d'Oxfam-Québec** : pour les points de vente Équita à Montréal et à Laval  
www.equita.qc.ca

**Équiterre** : pour le répertoire des listes des points de vente que fournissent les grossistes certifiés  
www.equiterre.org

**Éthiquette.ca** : service offrant des informations sur les choix de produits et services responsables  
www.ethiquette.ca



# BONNE ANNÉE 2007!

